

production d'électricité et bénéficierait de mesures de valorisation (gazéification et liquéfaction). Le caractère public des entreprises de ce secteur (en Lorraine comme en Sarre) faciliterait ces perspectives. Le charbon entraînerait ensuite le développement de projets industriels plus conséquents. Trois complexes seraient alors à envisager:

- une cokerie à grande portée;
- une centrale franco-allemande à base de charbon;
- un complexe carbo-chimique moderne dans la région Saar-Lor-Lux.

Cette politique «du tout charbon» s'accompagnerait d'une amélioration des infrastructures de transports, notamment la voie ferrée, pour décharger une route déjà bien saturée.¹⁰

Il faut cependant viser à diversifier les activités, à en créer d'autres à partir de ce secteur charbonnier. Les centrales prévues «doivent être écologiquement acceptables», ce qui suppose le développement au sein de l'espace transfrontalier de toute une infrastructure de traitement des déchets. La recherche stimulerait cette activité et permettrait de notables améliorations dans ce secteur. Un effort immédiat porterait sur le cadre de vie, car ses effets seraient à court terme bénéfiques en matière d'emploi. A côté des habituelles mesures à prendre pour favoriser la construction de logements, on note une autre proposition intéressante: il s'agirait de lancer une politique de protection des eaux communes au-delà des frontières nationales. Elle conduirait à l'assainissement de la Moselle, de la Sarre et de leurs affluents. Le traitement de ces cours d'eau favoriserait leur utilisation pour la récréation et la pêche. La protection de ces sites entraînerait un tourisme vert, générateur d'emplois et de revenus.¹¹

Ces projets accompagneraient nécessairement une politique de la formation et de l'emploi transfrontalière. Prioritaire la formation. Pour le CSI, il s'agit d'améliorer l'enseignement professionnel dispensé dans la région. Celui-ci doit favoriser les possibilités de reconversion et accroître la qualification professionnelle des salariés. A cette fin, le Conseil souhaite la création d'un centre de formation professionnelle interrégional, dont l'objectif est de répondre à l'évolution économique de la grande région Saar-Lor-Lux. Dans ce centre, priorité à la formation de la jeunesse. En attendant la création de diplômes communs, la reconnaissance immédiate des qualifications existantes s'impose de part et d'autre des frontières. Mais il faut aller plus loin: le renforcement d'une homogénéité régionale pourrait s'appuyer sur une coordination en matière de garanties d'emploi et de protection sociale. L'objectif du CSI est de parvenir dans le terme le plus proche possible à une harmonisation de la durée de travail, de l'âge de départ à la retraite, des rémunérations, des prestations sociales et du système d'information des consommateurs. Les implantations industrielles nouvelles répondraient également aux

¹⁰ Ibid.

¹¹ Ibid.